

Divulgateion d'une notification de transparence

(Article 14 de la Loi belge sur la transparence)



Conformément à l'article 14, premier alinéa, de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (la "Loi sur la transparence"), Xior Student Housing NV publie les informations suivantes.

Xior Student Housing NV a reçu une notification de transparence de ESHF 2 Holdings S.à.r.l. et ST Holdings S.à.r.l. le 3 mai 2023. La notification contient les informations suivantes :

Objet	Notification d'information ¹		
Motif de la notification	Franchissement de seuil par des personnes agissant de concert – Franchissement passif d'un seuil		
Notification par	Personnes agissant de concert		
Personnes tenues à l'obligation de notification	ESHF 2 Holdings S.à.r.l. – 51 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et ST Holdings S.à.r.l. – 51 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)		
Date du dépassement du seuil	25 avril 2023		
Seuil franchi (en %)	10%		
Dénominateur	35.618.161		
Détails de la notification			
Détenteurs de droits de vote	notification précédente	après la transaction	
	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
ST Holdings S.à.r.l.	2.515.573	2.515.573	7,06%
ESHF 2 Holdings S.à.r.l.	1.029.428	1.029.428	2,89%
Total		3.545.001	9,95%
Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue	ESHF 2 Holdings S.à.r.l. a pour unique actionnaire European Student Housing Fund II et ST Holdings S.à.r.l. a pour unique actionnaire European Student Housing Fund, un compartiment de DMS QIAIF Platform ICAV.		

¹ Voir la version anglaise de ce communiqué de presse pour le texte original de la notification de transparence.

Informations complémentaires

Xior a émis 865.618 nouvelles actions en direction d'Amnon Bar-Tur, Armon Bar-Tur, David Justin Hamer et Andreas Junius, ce qui a entraîné une dilution des droits de propriété d'ESHF 2 Holdings S.à.r.l. et de ST Holdings S.à.r.l. et les sociétés franchissant passivement à la baisse le seuil de 10 %.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:



Xior Student Housing SA
Frankrijklei 64-68
2000 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89



À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, au Pologne, au Danemark et au Suède. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2023, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 3,06 milliards EUR. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Frankrijklei 64-68, 2000 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en anglais et a été traduit en néerlandais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version anglaise prévaudra.